

Séance du 24 septembre 2026

Date de la convocation : 18/09/2026
Date d'affichage convocation : 18/09/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2026-09-158

**Contrat de mission avec le Comité
pour le Développement de
l'Economie Régionale (COMIDER)
2026/2027**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCÉL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - Mme PELLEGRIN-ONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine - Mme VANDERBISTE Carine.

Absents ayant donné pouvoir : Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal pour M. FÉLINE Thierry - M. BONATO Cédric pour Mme MARCHAND Cristel - Mme COMBE Florence pour M. MORRA André - M. DUMONT Christophe pour M. MANCÉL Thierry - M. PÉLISSIER Laurent pour Mme PIMIENTO Corinne.

Secrétaire de séance : Mme LASHERMES Sandy.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de développement économique emploi et insertion, la Communauté de communes Terre de Camargue a souhaité maintenir un accueil de proximité en matière de conseil à l'emploi, répondant à l'alinéa « la C.C.T.C. intervient dans les points emplois existants ou à créer, les structures permettant l'insertion des personnes dans le monde professionnel (MLJ ...) »,
- Vu le projet de territoire Terre de Camargue adopté par délibération n° 2023-05-53 du Conseil communautaire du 11 mai 2023 et notamment l'axe 2 « des dynamiques de développement innovantes - une économie et des emplois diversifiés ».

Dans le cadre de l'accompagnement et des services que la Communauté de communes Terre de Camargue (CCTC) apporte aux demandeurs d'emploi du territoire usagers du service et aux personnes en difficulté rencontrant des freins à l'emploi, il est apparu opportun d'organiser ponctuellement des ateliers individuels ou collectifs sous forme de simulations d'entretiens de recrutements avec débriefing individuels et collectifs.

Pour cela, la CCTC conclut depuis 2020, un contrat de missions annuel avec le Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (COMIDER), partenaire de la CCTC dans différentes actions. A l'initiative du service emploi, le COMIDER met à disposition les intervenants nécessaires pour animer ces actions.

La participation financière s'élève à un montant forfaitaire de 100 € par ½ journée d'intervention et à la prise en charge des frais de déplacements engagés par chaque intervenant dans l'exécution de la mission. Les facturations s'effectuent à la prestation. Les participations financières sont réglées a posteriori, à réception d'une note de débit de fin de mission

Le contrat, actuellement en vigueur, prend fin au 30/09/2026. Il convient donc de conclure un nouveau contrat pour la période du 01/10/2026 au 30/09/2027.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter le contrat de mission n°959 valable du 01/10/2026 au 30/09/2027 avec le COMIDER pour différentes actions ponctuelles de coaching et d'ateliers comme indiqué ci-dessus et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**La Secrétaire de séance,
LASHERMES Sandy**

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**